



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL
DES
ACTES
ADMINISTRATIFS

ANNEE 2017 - NUMERO 69 DU 8 MARS 2017

TABLE DES MATIERES

AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté DOS/-SDA n°2017-129 portant constitution du conseil de discipline de l'institut de formation en soins infirmiers IFMS de Valenciennes

Arrêté DOS/-SDA n°2017-130 portant constitution du conseil technique de l'institut de formation d'aides soignants du centre hospitalier de Sambre-Avesnois Maubeuge

Arrêté DOS/-SDA n°2017-131 portant constitution du conseil technique de l'institut de formation d'aides soignants AFPC de Marcq en Baroeul

Arrêté modificatif DOS-SDA n°2017-132 portant constitution du conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants du centre hospitalier de la région de Saint Omer

Arrêté modificatif DOS-SDA n°2017-133 portant constitution du conseil de discipline de l'école d'infirmiers anesthésistes du centre hospitalier régional universitaire de Lille

Arrêté modificatif DOS-SDA n°2017-134 portant constitution du conseil pédagogique de l'école d'infirmiers anesthésistes du centre hospitalier régional universitaire de Lille

Arrêté DOS-SDA n°2017-135 portant constitution du conseil de discipline de l'institut de formation d'aides-soignants du centre hospitalier de Dunkerque

Arrêté DOS-SDA n°2017-136 portant constitution du conseil technique de l'école de puériculture du centre hospitalier régional universitaire de Lille

Arrêté modificatif DOS-SDA n°2017-138 portant constitution du conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants du groupe hospitalier Seclin Carvin

Arrêté modificatif DOS-SDA n°2017-139 portant constitution du conseil de discipline de l'institut de formation d'aides-soignants du groupe hospitalier Seclin Carvin

Arrêté DOS-SDA n°2017-140 portant constitution du conseil technique de l'école de puériculture IF Santé Lomme

Arrêté DOS-SDA n°2017-128 portant constitution du conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants IRFSS Nord/Pas-de-Calais institut de formation Henry Dunant Croix Rouge Française de Douai

**ARRETE DOS-SDA N° 2017-129 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL DE DISCIPLINE
DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS IFMS DE VALENCIENNES**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

Vu la décision du 1^{er} février 2017 portant délégations de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE :

Article 1 :

Le conseil de discipline de l'institut de formation en soins infirmiers IFMS de Valenciennes est composé, pour l'année 2016/2017, ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président.
- le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers.
- le directeur de l'établissement de santé, support de l'institut de formation ou son représentant
- le médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation élu au conseil pédagogique :
 - titulaire : Docteur Sébastien AMIOT, Praticien hospitalier au Centre Hospitalier de Valenciennes
 - suppléant : Docteur Bénéïssa AGRAOU, Praticien hospitalier au Centre Hospitalier de Valenciennes
- une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au conseil pédagogique :
 - titulaire : Monsieur Michel LECLERCQ
 - suppléant : Madame Valérie GOSSELIN SANTER

- un enseignant permanent de l'institut de formation, tiré au sort parmi les deux enseignants élus au conseil pédagogique :

titulaire : Madame Vanessa HERLIN
suppléant : Madame Catherine CLERSY et Monsieur Laurent POSTEL

- un représentant des étudiants par promotion, tiré au sort parmi les six élus au conseil pédagogique.

étudiants de 1^{ère} année :

titulaire : Madame Wafaa AZIZ
suppléant : Madame Cécile COURTIN

étudiants de 2^{ème} année :

titulaire : Madame Victoire GUINAMARD
suppléant : Madame Amélie ZINGARETTI

étudiants de 3^{ème} année :

titulaire : Madame Anaïs TOLLEMER
suppléant : Madame Virginie VAN WINGENE

Article 2 : Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'institut de formation en soins infirmiers IFMS de Valenciennes pour diffusion auprès des membres du conseil de discipline et affichage dans ses locaux.

Article 5 : Le directeur de l'offre de soins de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille le 03 MARS 2017

Pour la directrice générale et par délégation,
La Sous-Directrice de l'Offre de Soins ambulatoire



Dr Nathalie De Pouvoirville

**ARRETE DOS-SDA N° 2017-130 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL TECHNIQUE
DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER DE SAMBRE-AVESNOIS
MAUBEUGE**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

Vu la décision du 1^{er} février 2017 portant délégations de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE :

Article 1 :

Le conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants du Centre Hospitalier de Sambre-Avesnois de Maubeuge est composé, pour l'année 2017, ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président ;
- le directeur de l'institut de formation d'aides-soignants ;
- un représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :
 - titulaire : Madame Marie-Pierre BONGIOVANNI VERGEZ
 - suppléant : Madame Murielle MASCREZ PIOLA
- un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
 - titulaire : Madame Pascale WALQUEMANNE BUSIN
 - suppléant : Monsieur Jean-Jacques MOUFTIER
- un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage :
 - titulaire : Madame Sophie HURIAU BOCK, Aide-soignante au Centre Hospitalier Sambre-Avesnois de Maubeuge – Médecine interne
 - suppléant : Monsieur Jonathan RODRIGUEZ, Aide-soignant au Centre Hospitalier Sambre-Avesnois de Maubeuge - Neurologie
- la conseillère technique et pédagogique régionale ;

- deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :

titulaires : Monsieur Arnaud DUSSART et Madame Aurélie MEAUX

suppléants : Madame Yvette VINCENT TISSERANT et Madame Karima ARRAD OUMHETA

- le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant.

Article 2 : Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'institut de formation d'aides-soignants du Centre Hospitalier Sambre-Avesnois de Maubeuge pour diffusion auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

Article 5 : Le directeur de l'offre de soins de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à LILLE, le 03 MARS 2017

Pour la Directrice Générale et par délégation,
La Sous-Directrice de l'Offre de soins ambulatoire



Dr Nathalie De Pourville

**ARRETE DOS-SDA N° 2017-131 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL TECHNIQUE
DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS AFPC DE MARCQ EN BAROEUL**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

Vu la décision du 1^{er} février 2017 portant délégations de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE :

Article 1 :

Le conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants de l'AFPC de Marcq en Baroeul est composé, pour l'année 2017, ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président ;
- le directeur de l'institut de formation d'aides-soignants ;
- un représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant ;
- un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs :

titulaire : Madame Sylvie LEFEBVRE PICOLETTI

suppléant : Madame Gaëlle LOUBERT BERTEAU

- un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage :

titulaire : Madame Patricia BELS HEBAN, Aide-soignante à l'Hôpital Privé La Louvière –
Chirurgie Traumato et Orthopédie

suppléant : Madame Anne-Sophie COTTON GUILBAUT, Aide-soignante au SSIAD de Marquette

- la conseillère technique et pédagogique régionale ;
- deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs **IFAS** :

titulaires : Monsieur Cédric PANI et Monsieur Godefroy PENEL

suppléants : Monsieur Alison LANNON et Madame Nadia EL OTMANI

- deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs **APPRENTIS CFA** :

titulaires : Madame Anne-Claire SEGUE et Madame Sana SADIKI
suppléants : Madame Tracy VANOVERFELD et Madame Noria BENALI

- le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant.

Article 2 : Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'institut de formation d'aides-soignants de l'AFPC de Marcq En Barœul pour diffusion auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

Article 5 : Le directeur de l'offre de soins de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à LILLE, le 03 MARS 2017

Pour la directrice générale et par délégation,
La Sous-Directrice de l'Offre de soins ambulatoire


Dr Nathalie De Pourville

**ARRETE MODIFICATIF DOS-SDA N° 2017-132 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL TECHNIQUE
DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION
DE SAINT OMER**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

Vu la décision du 1^{er} février 2017 portant délégations de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE :

Article 1 :

L'arrêté de constitution du conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants de la région de Saint Omer n° 2016-413 du 14 décembre 2016 est modifié, pour l'année 2016/2017, ainsi qu'il suit :

- un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs :

titulaire : Madame Catherine RAMBURE PETITPRE
suppléant : Madame Laurence CAULIER

Le reste est sans changement.

Fait à LILLE, le 03 MARS 2017

Pour la directrice générale et par délégation,
La Sous-Directrice de l'Offre de soins ambulatoire


Dr Nathalie De Pourvoirville

**ARRETE MODIFICATIF DOS-SDA N° 2017-133 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL DE DISCIPLINE
DE L'ECOLE D'INFIRMIERS ANESTHESISTES DU CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE LILLE**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ;

Vu la décision du 1^{er} février 2017 portant délégations de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE :

Article 1 :

L'arrêté de constitution du conseil de discipline de l'école d'infirmiers anesthésistes du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille n° 2016-304 du 21 octobre 2016 est modifié, pour l'année 2016/2017, ainsi qu'il suit :

- les représentants des étudiants de première année élus au conseil pédagogique :

étudiants de 1^{ère} année :

titulaires : Monsieur Sofiane BENDOU et Madame Sophie JEAN.
suppléants :

Le reste est sans changement.

Fait à Lille, le 03 MARS 2017

Pour la directrice générale et par délégation,
La Sous-Directrice de l'Offre de soins ambulatoire


Dr Nathalie De Pourville

ARRETE MODIFICATIF DOS-SDA N° 2017-134 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE D'INFIRMIERS ANESTHESISTES DU CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE LILLE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique.

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ;

Vu la décision du 1^{er} février 2017 portant délégations de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE :

Article 1 :

L'arrêté de constitution du conseil pédagogique de l'école d'infirmiers anesthésistes du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille n° 2016-303 du 21 octobre 2016 est modifié, pour l'année 2016/2017, ainsi qu'il suit :

Représentants des étudiants : quatre étudiants élus par leurs pairs à raison de deux par promotion :

étudiants de 1^{ère} année :

titulaires	:	Monsieur Sofiane BENDOU et Madame Sophie JEAN
suppléants	:	Monsieur Alexandre DOURLENS-MONCHY et Madame Héléne DELVILLE

Le reste est sans changement.

Fait à Lille, le

03 MARS 2017

Pour la directrice générale et par délégation,
La Sous-Directrice de l'Offre de soins ambulatoire


Dr Nathalie De Pourville

**ARRETE DOS-SDA N° 2017-135 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL DE DISCIPLINE
DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER DE DUNKERQUE**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

Vu la décision du 1^{er} février 2017 portant délégations de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE :

Article 1 :

Le conseil de discipline de l'institut de formation d'aides-soignants du Centre Hospitalier de Dunkerque est composé, pour l'année 2017, ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président ;
- le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au conseil technique ou son suppléant ;
- l'infirmier, formateur permanent siégeant au conseil technique :
 - titulaire : Madame Nathalie DUQUESNE
 - suppléant : Madame Sylvie DUCROCQ
- l'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage siégeant au conseil technique :
 - titulaire : Madame Béatrice MINEBOIS COCHETEUX, Aide-soignante au Centre Hospitalier de Dunkerque - Cardiologie
 - suppléant : Madame Christine VERNIEUWE PIERRON, Aide-soignante au Centre Hospitalier de Dunkerque – Urologie
- un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus du conseil technique :
 - titulaire : Monsieur Nicolas GOMEZ
 - suppléant : Madame Christelle ISOLA

Article 2 : Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

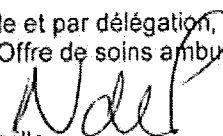
Article 4 : Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'institut de formation d'aides-soignants du Centre Hospitalier de Dunkerque pour diffusion auprès des membres du conseil de discipline et affichage dans ses locaux.

Article 5 : Le directeur de l'offre de soins de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à LILLE, le 03 MARS 2017

Pour la Directrice Générale et par délégation,
La Sous-Directrice de l'Offre de soins ambulatoire

Dr Nathalie De Pourvoirville



**ARRETE DOS-SDA N° 2017- 136 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL TECHNIQUE
DE L'ECOLE DE PUERICULTURE DU CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE LILLE**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité au diplôme d'Etat de puériculture et au fonctionnement des écoles ;

Vu la décision du 1^{er} février 2017 portant délégations de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE :

Article 1 :

Le conseil technique de l'école de puériculture du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille est composé, pour l'année 2017, ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président.

Membres de droit :

- le directeur de l'école : Madame Sylvie BOUDRINGHIEN
- le professeur d'université, praticien hospitalier de pédiatrie ou le médecin qualifié spécialiste en pédiatrie, désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé : Monsieur le Professeur Laurent STORME

Deux représentants de l'organisme gestionnaire dont un infirmier général :

- le directeur ou son représentant ;
- l'infirmier général du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille ou son représentant.

Deux représentants des enseignants de l'école élus par leurs pairs, dont le mandat d'une durée égale à celle de la formation est renouvelable trois fois dont :

- un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie :

titulaire : Docteur Eric BOEZ, Médecin pédiatre au Centre Hospitalier de Roubaix – Médecine Néonatale
suppléant : Docteur Annie LAHOUCHE, Médecin pédiatre à l'Hôpital Jeanne de Flandre– Pôle Enfant – Service ambulatoire - Hémodialyse

- une puéricultrice, monitrice de l'école :

titulaire : Madame Isabelle DEPOERS CENSE
suppléant : Madame Florencia CARON VANDENBERGUE

Deux puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans des établissements accueillant des élèves en stage nommées par le directeur général de l'agence régionale de santé, dont le mandat d'une durée égale à celle de la formation est renouvelable trois fois dont :

- une du secteur hospitalier :

titulaire : Madame Nadine RUART
suppléant : Monsieur Jean-Philippe COURCOL

- une du secteur extrahospitalier

titulaire : Madame Fabienne HAMIDI RICHIR
suppléant : Madame Claudine CALIN.

Deux représentants des élèves élus par leurs pairs, dont le mandat est d'une durée égale à celle de la formation :

titulaires : Madame Louise WEBER et Madame Blandine VANACKERE
suppléants : Madame Noémie PLUQUIN et Madame Léa PODVIN

Article 2 : Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'école de puériculture du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille pour diffusion auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

Article 5 : Le directeur de l'offre de soins de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 03 MARS 2017

Pour la directrice générale et par délégation,
La Sous-Directrice de l'Offre de soins ambulatoire


Dr Nathalie De Pourville

ARRETE MODIFICATIF DOS-SDA N° 2017-138 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU GROUPE HOSPITALIER SECLIN CARVIN

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

Vu la décision du 1^{er} février 2017 portant délégations de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE :

Article 1 :

L'arrêté de constitution du conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants du Groupe Hospitalier Seclin Carvin n° 2016-356 du 18 novembre 2016 est modifié, pour l'année 2016/2017, ainsi qu'il suit :

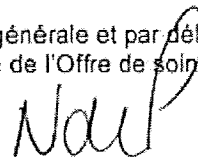
- un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage :

titulaire : Madame Marie-Claude BONEL, Aide-soignante à l'UVA du GHSC
suppléant : Madame Catherine COISNE, Aide-soignante au SSR du GHSC

Le reste est sans changement.

Fait à LILLE, le 03 MARS 2017

Pour la directrice générale et par délégation,
La Sous-Directrice de l'Offre de soins ambulatoire



Dr Nathalie De Pourville

ARRETE MODIFICATIF DOS-SDA N° 2017-139 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU GROUPE HOSPITALIER SECLIN CARVIN

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

Vu la décision du 1^{er} février 2017 portant délégations de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE :

Article 1 :

L'arrêté de constitution du conseil de discipline de l'institut de formation d'aides-soignants du Groupe Hospitalier Seclin Carvin n° 2016-357 du 18 novembre 2016 est modifié, pour l'année 2016/2017, ainsi qu'il suit :

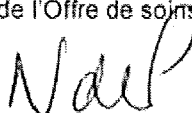
- l'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage siégeant au conseil technique :

titulaire	:	Madame Marie-Claude BONEL, Aide-soignante à l'UVA du GHSC
suppléant	:	Madame Catherine COISNE, Aide-soignante au SSR du GHSC

Le reste est sans changement.

Fait à LILLE, le 03 MARS 2017

Pour la directrice générale et par délégation,
La Sous-Directrice de l'Offre de soins ambulatoire


Dr Nathalie De Pourville

**ARRETE DOS-SDA N° 2017-140 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL TECHNIQUE
DE L'ECOLE DE PUERICULTURE IF SANTE LOMME**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité au diplôme d'Etat de puériculture et au fonctionnement des écoles ;

Vu la décision du 1^{er} février 2017 portant délégations de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE :

Article 1 :

Le conseil technique de l'école de puériculture IF Santé de Lomme est composé, pour l'année 2017, ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président.

Membres de droit :

- le directeur de l'école : Madame Bernadette MIROUX
- le professeur d'université, praticien hospitalier de pédiatrie ou le médecin qualifié spécialiste en pédiatrie, désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé : Madame Pascale GRONNIER

Deux représentants des enseignants de l'école élus par leurs pairs, dont le mandat d'une durée égale à celle de la formation est renouvelable trois fois dont :

- un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie :

titulaire : Docteur Valentine HOEUSLER VASSANT, Pédiatre à l'Hôpital Saint Vincent de Paul

suppléant : Docteur Anne BOURLET ROUSSEL, Praticien hospitalier Chef de Service à l'Hôpital Saint Vincent de Paul - Néonatalogie

- une puéricultrice, monitrice de l'école :

titulaire : Madame Christine LAUGEL RAOULT
suppléant : Madame Nathalie CATRICE PORTEBOIS

Deux puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans des établissements accueillant des élèves en stage nommées par le directeur général de l'agence régionale de santé, dont le mandat d'une durée égale à celle de la formation est renouvelable trois fois dont :

- une du secteur hospitalier :

titulaire : Madame Annick VANDENBERGUE
suppléant : Madame Annick LONGATTE

- une du secteur extrahospitalier

titulaire : Madame Eline VANDAELE
suppléant : Madame Claire DEWAS

Deux représentants des élèves élus par leurs pairs, dont le mandat est d'une durée égale à celle de la formation :

titulaires : Madame Alicia LOUVET et Madame Marie HEBRARD
suppléants : Madame Delphine BOMPARD et Madame Amandine BOUVOT

Article 2 : Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'école de puériculture IF Santé de Lomme pour diffusion auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

Article 5 : Le directeur de l'offre de soins de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 03 MARS 2017

Pour la directrice générale et par délégation,
La Sous-Directrice de l'Offre de soins ambulatoire


Dr Nathalie De Pouvoirville

**ARRETE DOS-SDA N° 2017-128 PORTANT CONSTITUTION DU CONSEIL TECHNIQUE
DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS IRFSS NORD/PAS-DE-CALAIS INSTITUT DE
FORMATION HENRY DUNANT CROIX ROUGE FRANCAISE DE DOUAI**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

Vu la décision du 1^{er} février 2017 portant délégations de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE :

Article 1 :

Le conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants IRFSS NORD/PAS-DE-CALAIS Institut de Formation Henry Dunant Croix Rouge Française de Douai est composé, pour l'année 2017, ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président ;
- le directeur de l'institut de formation d'aides-soignants ;
- un représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant ;
- un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs :

titulaire : Madame Claudine BODART MOUNIER
suppléant : Madame Isabelle ROUSSEL

- un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage :

titulaire : Madame Martine CASSEL DEPINOY, Aide-soignante au Centre Hospitalier de
Somain - Médecine
suppléant : Madame Aurélie LEPOITTEVIN, Aide-soignante à l'EEAP L'Adret à Féchain

- la conseillère technique et pédagogique régionale ;
- deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :

titulaires : Monsieur Karol BOLLE et Madame Mélissa HACHIN GHIENNE
suppléants : Madame Johanna CAVORY et Monsieur Baptiste LEHNERT

- le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant.

Article 2 : Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

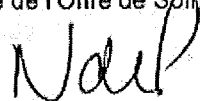
Article 4 : Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'institut de formation d'aides-soignants IRFSS NORD/PAS-DE-CALAIS Institut de Formation Henry Dunant Croix Rouge Française de Douai pour diffusion auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

Article 5 : Le directeur de l'offre de soins de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à LILLE, le

09 MARS 2017

Pour la directrice générale et par délégation,
La Sous-Directrice de l'Offre de Soins ambulatoire



Dr Nathalie De Pourville